



PRESSE
communiqué

Paris, le 17 mars 2009

NE DOIT PAS ETRE DIFFUSE AUX ETATS-UNIS, AU CANADA, AU JAPON OU EN AUSTRALIE

Vif succès de l'augmentation de capital de Saint-Gobain, souscrite à 96%.

- **L'augmentation de capital lancée par Saint-Gobain le 20 février 2009, a été massivement souscrite par ses actionnaires : 95,7 % du nombre total de BSA (Bons de Souscription d'Actions) ont été exercés, représentant 103,3 millions d'actions nouvelles, soit un montant de 1,45 milliard d'euros.**
- **Pour achever cette opération, un placement privé portant sur environ 4,7 millions d'actions nouvelles sera réalisé les 18 et 19 mars, après rachat des BSA résiduels.**
- **Le succès de cette opération témoigne de la confiance des actionnaires dans la solidité et le potentiel de développement du Groupe. Elle permet à Saint-Gobain de réduire son endettement net et de renforcer ainsi sa structure financière.**

La période d'exercice et de cotation des BSA attribués gratuitement le 23 février 2009 s'est achevée le 6 mars 2009. Elle a permis l'exercice de 95,7% du nombre total des BSA attribués et exerçables¹.

A l'issue du rachat par Saint-Gobain, agissant en qualité de commissionnaire pour le compte des établissements garants, des BSA non exercés au 6 mars 2009, Saint-Gobain annonce l'ouverture d'un placement privé des actions à émettre consécutivement à l'exercice des BSA ainsi rachetés. Ce placement privé sera réalisé par les chefs de file et teneurs de livres associés de l'augmentation de capital.

La taille du placement privé est de 4 687 832 actions nouvelles à émettre par Saint-Gobain.

La durée du placement privé est de deux jours de bourse, soit du 18 au 19 mars 2009 inclus. Il pourra toutefois être clos par anticipation, sans préavis.

¹ 4.511.742 BSA correspondant aux titres auto-détenus par la Société en date du 20 février 2009 ont été annulés.

Ce placement privé s'adresse aux seuls investisseurs qualifiés en France et hors de France à l'exception de certains pays, notamment les Etats-Unis, le Canada, le Japon et l'Australie.

Le prix de cession des actions offertes dans le cadre du placement privé et le prix de rachat des BSA feront l'objet d'un communiqué de presse après la clôture des marchés le 19 mars 2009 au plus tard.

L'émission et la cotation des actions nouvelles Saint-Gobain sont prévues pour le 23 mars 2009.

Information du public

Un prospectus ayant reçu de l'Autorité des marchés financiers (« AMF ») le visa n°09-042 en date du 19 février 2009 est disponible sans frais au siège social de Saint-Gobain, auprès des chefs de file teneurs de livre associés ainsi que sur les sites Internet de Saint-Gobain (www.saint-gobain.com) et de l'AMF (www.amf-france.org).

Saint-Gobain attire l'attention du public sur les sections relatives aux facteurs de risque figurant dans le prospectus visé par l'AMF.

Contacts analystes, investisseurs	Contact presse
Florence TRIOU-TEIXEIRA +33 1 47 62 45 19 Etienne HUMBERT +33 1 47 62 30 49 Vivien DARDEL +33 1 47 62 44 29	Sophie CHEVALLON +33 1 47 62 30 48

A propos de Saint-Gobain

Saint-Gobain, leader mondial sur les marchés de l'habitat, conçoit, produit et distribue des matériaux de construction en apportant des solutions innovantes sur les marchés en croissance des pays émergents, de l'efficacité énergétique et de l'environnement. Avec un chiffre d'affaires de 43,8 milliards d'euros en 2008, Saint-Gobain est présent dans 59 pays et compte près de 210 000 salariés.

Avertissement

Ce document constitue une communication à caractère promotionnel et non pas un prospectus.

Ce communiqué ne doit pas être publié, distribué ou diffusé, directement ou indirectement, aux États-Unis d'Amérique (y compris ses territoires et possessions, tout État des États-Unis et le District de Columbia), en Australie, au Canada ou au Japon.

Ce communiqué et les informations qu'il contient ne constituent ni une offre de vente ou de souscription, ni la sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription, de valeurs mobilières.

La diffusion de ce communiqué peut, dans certains pays, faire l'objet d'une réglementation spécifique. Par conséquent, les personnes physiquement présentes dans ces pays et dans lesquels ce communiqué de presse est diffusé, publié et distribué doivent s'informer et se conformer à ces lois et règlements.

Les valeurs mobilières mentionnées dans le présent communiqué n'ont pas été, et ne seront pas, enregistrées au sens du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié (le "Securities Act"), et ne peuvent être offertes ou vendues aux États-Unis, en l'absence d'un tel enregistrement, qu'au titre d'une exemption prévue par le Securities Act. Il n'y aura pas d'enregistrement de tout ou partie de l'offre mentionnée dans le présent communiqué aux États-Unis ni de réalisation d'une quelconque offre publique de vente portant sur des actions ou des bons de souscription d'actions aux États-Unis.